



Bagnolet, le 10 janvier 2022

**Direction Générale du Travail
Dépôt des accords collectifs
39-43 quai André Citroën
75902 PARIS CEDEX 15**

Objet : adhésion de l'UNSA à la Convention collective nationale Tuiles & Briques ainsi qu'à tous ses textes attachés et textes relatifs aux salaires

Monsieur le Directeur général,

Suite à l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la branche Tuiles & Briques et publié au Journal officiel de la République française du 6 octobre 2021, j'ai l'honneur de vous informer de l'adhésion de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), déclarée le 10 mars 1993, à la convention collective nationale Tuiles & Briques (IDCC n°1170) ainsi qu'à l'ensemble de ses textes attachés (accords, avenants et toutes annexes) et aux textes et avenants relatifs aux salaires.

Conformément aux [dispositions de l'article L. 2261-3 du code du travail](#), une copie du présent courrier est adressée ce jour aux parties signataires de ladite convention et à celles qui y ont adhéré.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma parfaite considération.

Le secrétaire général de l'UNSA